Pour diffusion immédiate : 17/09/2026 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE QUE LA PSC PREND DES MESURES DANS LE CADRE DE SON PLAN VISANT À MESURER L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DE L'ÉTAT DE NEW YORK, DANS LE BUT DE MAÎTRISER LES COÛTS

Cette mesure prolonge les initiatives de la gouverneure en matière d'accessibilité à l'énergie prévues dans le budget de l'État pour l'exercice 2027

Chaque entreprise de service public devra calculer un indice d'accessibilité pour les prochaines demandes tarifaires

La gouverneure Hochul a annoncé que la Commission des services publics (Public Service Commission, PSC ou Commission) a engagé aujourd'hui une procédure visant à mettre en œuvre plusieurs initiatives en matière d'accessibilité à l'énergie qu'elle a portées cette année. Cette procédure de la PSC ouvre la voie à la création d'un nouvel indice d'accessibilité à l'énergie, qui servira à évaluer l'accessibilité de l'énergie dans l'État de New York et à faire progresser l'objectif de l'État de maintenir les dépenses d'électricité et de gaz des foyers en dessous de 6 % de leurs revenus. L'arrêté publié aujourd'hui fournit aux entreprises de service public et aux parties prenantes des orientations provisoires sur la mise en œuvre de la loi à court terme, en attendant que cette nouvelle procédure précise davantage les modalités de la politique en concertation avec les parties prenantes.

En vertu du plan de la gouverneure Hochul inscrit dans le budget adopté pour l'exercice 2027, si l'indice d'accessibilité d'une entreprise de service public dépasse ce seuil de 6 % (3 % pour l'électricité et 3 % pour le gaz), la Commission peut nommer un contrôleur d'accessibilité indépendant chargé d'examiner de plus près les opérations et les dépenses de l'entreprise. Ce contrôleur rendrait compte à la Commission en présentant une évaluation des facteurs de coûts qui pèsent sur l'accessibilité, ainsi que des recommandations pour réduire les coûts. L'indice d'accessibilité sera également lié aux incitations liées à la performance qui entrent dans la rémunération des dirigeants et des cadres supérieurs, afin d'aligner les décisions de la direction sur l'accessibilité de l'énergie pour la clientèle.

« J'ai fait de la maîtrise des coûts et du maintien de l'électricité pour tous les New-Yorkais une priorité absolue, et l'action de la PSC aujourd'hui vient renforcer cette action », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Cette semaine encore, nous avons

annoncé qu'un milliard de dollars de chèques de remboursement énergétique seraient envoyés à 8,2 millions de New-Yorkais à partir du 21 septembre, et nous avons lancé une action d'information et d'inscription de grande ampleur pour que les 2,5 millions de foyers admissibles, mais non inscrits, puissent bénéficier de crédits sur leur facture d'entreprise de service public pouvant atteindre plusieurs centaines de dollars par an. »

Rory M. Christian, président de la PSC, a déclaré : « Il y a dix ans, cette Commission a mis en place le programme d'accessibilité à l'énergie (Energy Affordability Program), qui fait figure de référence dans le pays, afin d'alléger la charge énergétique des New-Yorkais en obligeant les entreprises de service public à accorder des remises aux clients admissibles selon leurs revenus ; cette année, nous avons élargi l'admissibilité aux foyers gagnant jusqu'au revenu médian de l'État. Cette semaine encore, la gouverneure Hochul a demandé au Département des services publics (Department of Public Service) de lancer une action d'information et de sensibilisation de grande ampleur pour inscrire davantage de personnes. Ce nouvel indice d'accessibilité permettra aux parties prenantes de mieux comprendre l'accessibilité de l'énergie parmi les principales entreprises de service public de l'État grâce à un indicateur cohérent, incitera les dirigeants à s'attaquer aux difficultés d'accessibilité et éclairera les décisions futures de la Commission en matière de demandes tarifaires. »

L'indice d'accessibilité de chaque entreprise de service public figurera dans un rapport annuel publié par la Commission, offrant un panorama complet de l'accessibilité aux entreprises de service public à l'échelle de l'État et donnant aux décideurs comme aux consommateurs un nouvel outil essentiel pour suivre cette accessibilité dans le temps.

L'ordonnance initiale de la PSC publiée aujourd'hui fournit aux entreprises de service public des directives provisoires pour calculer leur indice d'accessibilité en vue des prochains dossiers tarifaires et de leur premier dépôt annuel sur l'accessibilité, exigé pour le 1er février 2027. Les informations fournies dans ces dépôts seront utilisées dans le premier rapport annuel sur l'accessibilité, qui doit être publié le 1er juillet 2027. L'indice d'accessibilité provisoire sera calculé en divisant la dépense annuelle médiane d'un foyer résidentiel en électricité ou en gaz auprès d'une entreprise de service public par le revenu médian de l'État (ou le revenu médian de la zone pour Con Edison et National Grid dans le Downstate).

Le programme de la gouverneure Hochul pour une énergie plus abordable
Depuis le début de son mandat, la gouverneure Hochul a œuvré pour alléger la facture des contribuables en matière d'énergie.
Après la pandémie de COVID-19, la gouverneure avait annoncé une aide ponctuelle de 1,17 milliard de dollars afin de permettre à près d'un demi-million de particuliers et à 56 000 petites entreprises de régler leurs arriérés de factures de services publics devenus trop lourds à supporter. Il s'agissait du plus vaste programme d'aide financière jamais mis en place dans l'État en faveur des clients des services publics.

Depuis son entrée en fonction en 2021, la gouverneure Hochul a fait de la simplification de la vie des New-Yorkais une priorité. Cela représente plus de 6,6 milliards de dollars

(sans compter le milliard de dollars de chèques de remise sur l'énergie qui seront envoyés cet automne) versés aux foyers participants sous forme d'allègements directs sur leur facture d'entreprise de service public, ainsi qu'un montant supplémentaire de 1,4 milliard de dollars destiné à soutenir des projets d'amélioration thermique résidentielle, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, qui contribueront à réduire la consommation d'énergie et les factures des foyers participants.

Cette année, la gouverneure Hochul a également mis en place un programme d'accessibilité à l'énergie qui fait passer les familles new-yorkaises avant les grandes entreprises énergétiques afin d'aider à s'attaquer à la hausse des tarifs des services publics. Au cœur de cette initiative visant à moderniser l'approche de l'État en matière de réglementation des services publics se trouve la volonté de garantir que l'énergie reste abordable. Les bénéfices du secteur de l'énergie dépendront de la capacité des entreprises à obtenir des résultats là où cela compte le plus : dans le portefeuille des consommateurs. Il sera interdit aux entreprises des services publics de répercuter sur les consommateurs new-yorkais les coûts liés au lobbying, aux campagnes de relations publiques fastueuses, aux dons politiques et aux voyages de luxe. Les salaires des PDG des entreprises de services publics seront évalués par rapport à l'atteinte des objectifs en matière d'accessibilité financière de l'énergie fixés par la Commission des services publics (Public Service Commission, PSC). Et si une entreprise de services publics fait des bénéfices excédentaires, cet argent sera reversé aux consommateurs.

Le Plan de protection des contribuables (Ratepayer Protection Plan) de la gouverneure permettra de :

- Empêcher, en amont, les hausses de prix brutales en exigeant des entreprises de service public une discipline budgétaire et une transparence sans précédent. Lorsqu'elles demanderont une augmentation tarifaire, les entreprises de services publics devront démontrer que leurs projets d'investissement sont absolument indispensables et qu'elles ont tout mis en œuvre pour trouver des solutions zéro émission. Elles devront également présenter une option budgétaire plafonnée, prévoyant une hausse de leurs coûts d'exploitation inférieure au taux d'inflation.
- Garantir un examen équitable en imposant un délai de 14 mois pour étudier les demandes tarifaires des entreprises de service public, la Commission des services publics (Public Service Commission, PSC) pouvant fixer des dossiers tarifaires pluriannuels lorsque cela sert l'intérêt des consommateurs. Les autorités de régulation de l'État examineront également de très près les frais accumulés par les entreprises de service public au cours de la procédure de fixation des nouveaux tarifs. L'objectif est de veiller à ce que les clients n'aient pas à supporter les coûts liés aux procédures de révision tarifaire engagées par les entreprises de service public lorsqu'elles ne sont pas imposées par la loi.
- Exiger la création d'un nouvel indice d'accessibilité à l'énergie qui révélera l'impact réel des tarifs des entreprises de service public sur le quotidien des New-Yorkais, en comparant les performances des entreprises de l'État à celles du reste du pays. À l'avenir, les entreprises de services publics seront tenues de démontrer précisément l'impact de toute hausse tarifaire proposée sur cet indice.

Si une demande de révision tarifaire porte la part moyenne des dépenses énergétiques dans le budget des ménages à plus de 6 %, l'État pourra désigner un « observateur indépendant chargé du suivi des tarifs », qui interviendra directement auprès du conseil d'administration de l'entreprise concernée.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure : ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

SE DÉSABONNER

Pour vous désabonner de cette liste de diffusion et ne plus recevoir ses courriels, envoyez un e-mail à press.release+unsubscribe@exec.ny.gov.